Accusé de réception en préfecture 013-241300276-20150710-2015\_A165-DE

Date de télétransmission : 22/07/2015 Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015\_A165

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subventions à l'association "Pays d'Aix Associations"

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents: JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul– SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques — BOULAN Michel - CALAFAT Roxane — FREGEAC Olivier — PEREZ Fabien — PIZOT Roger — PROVITINA-JABET Valérie — SLISSA Monique — FRAUDIN Bernard — GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la communication et du numérique
DV

05\_7\_02

#### **CONSEIL DU 10 JUILLET 2015**

Rapporteur: Georges CRISTIANI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique: Tourisme et promotion du territoire

<u>Objet</u>: Attribution de subventions à l'association « Pays d'Aix Associations » Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'association « Pays d'Aix Associations » sollicite l'attribution de subventions d'un montant total de 160.000€ pour quatre projets :

- 1- ASSOGORA 2015 : 37ème édition du Salon de la Vie Associative et du Bénévolat du Pays d'Aix, qui aura lieu le 13 septembre 2015.
- 2- La communication du support « A plus B » (Associations et bénévolat) magazine de la vie associative du Pays d'Aix, et de son portail sur internet.
- 3- L'accompagnement des associations ayant pour mission de dispenser des conseils, formations et informations juridiques comptables et techniques auprès de la maison de la vie associative du Pays d'Aix.
- 4- l'observatoire de la vie associative du Pays d'Aix qui met en place des statistiques normalisées au profit des associations du territoire.

Cette demande, en cas d'acceptation, fera l'objet d'une convention d'objectifs compte tenu de son montant supérieur à 23 000.€

05\_7\_02\_DIRCOM\_c100715.odt

#### Exposé des motifs :

#### -1- ASSOGORA

Assogora est une manifestation de promotion de la vie associative organisée à l'initiative de Pays d'Aix Associations. Elle a pour objectif de favoriser la rencontre et la communication du mouvement associatif avec le public.

Le salon de la vie associative et du bénévolat se tiendra à Aix-en-Provence sur le Cours Mirabeau le 13 septembre 2015 prochain où 500 exposants seront présents et 30.000 visiteurs attendus.

La subvention demandée est de 29 000 € soit 39 % du total des produits hors contributions volontaires.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1 238	Ressources propres	25 588
Achats	1 238	Vente	
Prestations de services		Autres produits	ve till hills i somming research.
Matières et fournitures		Cotisations	400 A A A A A A A A A A A A A A A A A A
Services extérieurs	18 221	Subventions demandées :	
Locations	5 703	Etat (à détailler)	
Entretien	774	Région (s)	
Assurances	774	Département (s) Bouches du Rhone	3 000
Autres Services extérieurs	10 970	Commune (s) Aix en Provence	10 410
Honoraires	1 393	Communauté du Pays d'Aix Communication	29 000
Publicité	2 077	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2 631		
Charges de personnel	40 472	Fonds Européens	
Salaires bruts	27 521	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	12 951	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	8 234	Transferts de charges	4 256
Total charges :	72 254	TOTAL PRODUITS :	72 254
Emplois des contributions en nat	ure	Contributions volontaires en natu	ıre
Secours en nature		Bénévolat	5 633
Mise à disposition (biens & prestations)	22 809	Prestations en nature	22 809
Personnel bénévole	5 633	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	28 442	Total des contributions volontaires	28 442

### -2- La communication du support « A plus B »

A plus B, « Association et Bénévoles » conçoit le magazine de la Vie Associative du Pays d'Aix, assorti d'un portail de la vie associative sur Internet. A plus B, « Association et Bénévoles » propose également aux habitants un répertoire des associations du Pays d'Aix ainsi qu'un agenda des actions et des événements des associations.

Ces outils facilitent le développement des associations.

La subvention demandée est de 59 000 € soit 51 % du total des produits hors contributions volontaires.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	4 023	Ressources propres	20 417
Achats	2 235	Vente	The state of the s
Prestations de services		Autres produits	114-4-1
Matières et fournitures	1 788	Cotisations	
Services extérieurs	18 871	Subventions demandées :	- 12-400 WALL VINE, R. (1941 WIT / 18 / 18 / 18 / 18 / 18 / 18 / 18 / 1
Locations	5 126	Etat (à détailler)	
Entretien	1 117	Région (s) PACA	2 000
Assurances	1 117	Département (s) Bouches du Rhone	7 470
Autres Services extérieurs	29 410	Commune (s) Aix-en-Provence	24 910
Honoraires	2 123	Communauté du Paye d'Aix Communication	59 000
Publicité	1 683	Organismes sociaux (à détailler)	
Dèplacements, missions	3 799		
Charges de personnel	58 446	Fonds Européens	
Salaires bruts	39 743	Emplois Aidés (ex CNASEA)	6 146
Autres charges de personnel	18 703	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	4 067	111111111111111111111111111111111111111	
Total Charges :	114 817	TOTAL PRODUITS:	114 817

#### -3- Accompagnement des associations

Le programme d'accompagnement des associations a pour objectifs de dispenser des conseils, des formations et des informations juridiques, comptables et techniques auprès de la Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix. Ces services permettent aux associations du Pays d'Aix de développer leurs projets, de fonctionner en toute sécurité du point de vue comptable et juridique, et de générer des emplois.

La subvention demandée est de 52 000 € soit 40% du total des produits hors contributions volontaires.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	4 011	Ressources propres	15 245
Achats	2 202	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 808	Cotisations	
Services extérieurs	39 416	Subventions demandées :	
Locations	4 612	Etat (à détailler)	
Entretien	1 114	Région (s) PACA	10 000
Assurances	1 114	Département (s) Bouches du Rhone	7 456
Autres Services extérieurs	19 094	Commune (s) Aix en Provence	38 810
Honoraires	2 117	Communauté du Pays d'AiCommunication	52 000
Publicité	290	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3 788	***************************************	
Charges de personnel	58 272	Fonds Européens	
Salaires bruts	39 625	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	18 647	Autres recettes attendues (à détailler)	6 128
Autres frais généraux	8 846	Transferts de charges	0 120
TOTAL CHARGES :	129 639	TOTAL PRODUITS:	129 639

#### -4 -Observatoire de la vie Associative du Pays d'Aix.

L'observation statistique de la plus-value de la vie associative consiste à la mise en place d'outils statistiques normalisés sur l'ensemble des associations du Pays d'Aix. Ces outils permettent d'obtenir des renseignements sur les activités des grands acteurs associatifs et sociaux, locaux et nationaux (fondations, entreprises, CESE....) à destination de l'innovation locale.

La subvention demandée est de 20 000 € soit 37 % du total des produits hors contributions volontaires.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	2 250	Ressources propres	8 552
Achats	625	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 250	Cotisations	
Services extérieurs	10 274	Subventions demandées :	
Locations	2 285	Etat (à détailler)	
Entretien	625	Région (s) PACA	4 000
Assurances	625	Département (s)Bouches du Rhône	2 500
Autres Services extérieurs	6 437	Commune (s) Aix en Provence	15 310
Honoraires	1 225	Communication	20 000
Publicité	312	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2 125		
Charges de personnel	32 688	Fonds Européens	
Salaires bruts	22 228	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	10 460	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	8 587	Transforts de charges	3 437
TOTAL CHARGES :	53 799	TOTAL PRODUITS :	53 799

# Annexe: Tableau de demande de subvention

N° GU	Manifestation Date	Association	Domaine d'activité	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée		Convention d'objectifs :
2015- 00810	Assogora le 13 septembre 2015			29 000 €	72 254€	29 000€	29 000€	,
2015- 00809	Communication (magazine A plus B; portail Internet)	,	Vie Associative	59 000€	114 817 €	59 000€	59 000€	
2015- 00808	Accompagnement des associations	ž.	en Pays d'Aix	52 000€	129 639 €	52 000€	52 000€	OUI
2015- 00807	Observatoire de la vie associative /			20 000€	53 799€	20 000€	20 000€	
Total	,			160 000€	370 505 €	160 000€	160 000€	OUI

#### Visas:

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 20 mai 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 11 juin 2015 ;

#### Dispositif:

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➤ APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de 160 000€ à l'association « Pays d'Aix Association » ;
- APPROUVER les termes de la convention d'objectifs ci-jointe ;
- AUTORISER Madame le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- DIRE que la dépense sera imputée au budget de fonctionnement, fonction 023 Nature 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

### Pays d'Aix Associations



## **Convention d'Objectifs**

#### **Entre**

#### La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'association dénommée Pays d'Aix Associations

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé Maison de la Vie Associative, Lou Ligourès, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix-en-Provence, représentée par son Président, Alain CORTES désignée sous le terme « Pays d'Aix Associations»,

D'autre part.

# **Préambule**

La Communauté du Pays d'Aix sollicitée par « Pays d'Aix Associations» souhaite apporter son soutien pour les actions suivantes:

# I : ASSOGORA – 37 ème salon exposition de la Vie Associative du Pays d'Aix

Assogora est une manifestation de promotion de la vie associative organisée à l'initiative de Pays d'Aix Associations qui a pour objectif de favoriser la rencontre et la communication du mouvement associatif avec le public. Assogora est un salon qui s'adresse aux associations du Pays d'Aix.

Le salon se tiendra à Aix-en-Provence - Cours Mirabeau et Allées provençales, le 13 septembre 2015. 500 associations sont attendues lors de cette édition, pour venir à la rencontre des 300.000 habitants de la CPA afin de leur présenter le panel des associations, les inviter à adhérer, à devenir bénévoles ou bénéficier de leurs actions.

# II : Soutien juridique, comptable, accompagnement au projet et à l'emploi associatif

Pays d'Aix Associations propose un accompagnement juridique, comptable, en termes de formation et d'informations aux associations du Pays d'Aix.

La Communauté du Pays d'Aix manifeste ainsi son soutien à une association qui contribue à valoriser le rôle essentiel des associations sur le territoire communautaire.

La finalité de la présente convention a donc pour objet de formaliser notamment:

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat,
- •Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs,
- Les modalités et engagements de chacune des parties,
- Les procédures de suivi, de contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation.

#### III : Service de communication des Associations de la CPA

Pays d'Aix Associations développe un service de communication pour les associations:

- Diffusion des informations sur les associations et leurs événements au travers des médias et de l'internet vers les habitants de la CPA
- Edition d'un journal des associations (A plus B, «Associations et Bénévoles »)
- Mise à jour du site internet incluant une base de données des associations intégrant un moteur de recherche adapté et un agenda
- Production et distribution de la communication des associations sous tous formats.

#### IV : Plus-Value de la Vie Associative du Pays d'Aix.

Cette action concerne la mise en place d'observations statistiques normalisées CNRS des associations de la CPA comportant la veille et la collecte des renseignements sur les activités des grands acteurs associatifs et sociaux, locaux et nationaux (fondations, entreprises, CESE...) destinés à l'innovation locale.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Conformément à ses statuts déposés en sous-préfecture d'Aix-En-Provence le 20 avril 1990 et déclarée au journal officiel le 2 mai 1990, l'association « Pays d'Aix Associations» a pour objet, de «soutenir, encourager, coordonner les initiatives favorisant le développement et la promotion de la vie associative et fédérative sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

Dans le cadre de la politique de la Communauté, l'association « Pays d'Aix Associations» s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer l'organisation du salon « Assogora », à soutenir la communication des associations de la CPA et à fournir un accompagnement auprès de ces associations.

#### **ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention qui est conclue pour la durée des opérations décrites ci-dessus, détermine l'ensemble des relations entre l'association «Pays d'Aix Associations» et la Communauté du Pays d'Aix.

#### **ARTICLE 3 - MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

#### 3.1. Responsabilités de l'association

Pour mener à bien les actions faisant l'objet d'une demande de subvention, l'association «Pays d'Aix Associations» s'engage:

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. Elle assure le paiement des primes et cotisations. L'association «Pays d'Aix Associations» devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté du Pays d'Aix. Cette cotisation supplémentaire est à la charge du budget prévisionnel des opérations.

### 3.2. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

Le montant total des subventions de la Communauté du Pays d'Aix s'élève à 160 000 € répartis comme suit.

- Organisation du salon Assogora: 29 000 €,
- Communication des associations: 59 000 €,
- Accompagnement des associations : 52 000 €,
- Plus-value de la vie associative : 20 000€.

Ces subventions sont imputées sur les crédits de la Direction de la Communication, sur la ligne budgétaire 6574.

Elles seront créditées au compte de l'association « Pays d'Aix Associations» selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 3.1.

#### 3.3. Modalités de versement de la subvention

Conformément au règlement de la CPA, un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total de la subvention pourra être versé à l'association « Pays d'Aix associations » à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé à l'issue des manifestations et actions sur présentation des pièces justificatives constituées par un bilan des opérations certifié par le Président et le trésorier de l'association.

Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.

Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

#### **ARTICLE 4 - CONTROLE - SUIVI - EVALUATION**

#### 4.1. Statuts

L'association s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

#### 4.2. Compte de résultats - bilan

L'association « Pays d'Aix associations» s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos à date de la convention. Si l'association « Pays d'Aix associations» est soumise à l'article L.612-4 du code du commerce, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, ou par l'expert comptable agréé de l'association.

#### 4.3. Communication

L'association veillera à valoriser le soutien de la CPA à ces trois initiatives, en faisant figurer sur tous les supports de communication (Journal A + B, site internet et autres supports) le logo de la CPA. Les maquettes seront présentées à la direction de la communication de la CPA afin de s'assurer du respect de la charte graphique.

L'association s'engage aussi à mentionner la CPA dans toutes ses relations presse.

#### 4.4. Suivi et évaluation

L'association s'engage à faciliter le contrôle de ses actions par la Communauté du Pays d'Aix en fournissant toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document utile. Elle s'engage également à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement des missions définies à l'article 1er de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties. La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi et d'évaluation, à chaque fois qu'elle le jugera utile pour le bon déroulement de la mission.

#### **ARTICLE 5 - SANCTIONS - RESILIATION**

#### 5.1. Sanctions

En cas de non exécution totale ou partielle des projets, de retard significatif, ou de modification substantielle de la mission sans l'accord écrit de la Communauté, la Communauté pourra suspendre, ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

#### 5.2. Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention. Dans ce cas, la

Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues prorata temporis.

#### **ARTICLE 6 - AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-en-Provence, le

En 2 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Président

Pour l'Association « Pays d'Aix Associations» Le Président

Maryse JOISSAINS MASINI

Alain CORTES

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

ASSOGORA 2015, Salon de la Vie Associative et du Bénévolat de la Communauté du Pays d'Aix

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	13 Septembre 2015, dimanche.			
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence, Cours Mirabeau / Allées Provençales			
Contenus et objectifs de l'action	Salon des Associations et du Bénévolat de la CPA			
Public(s) ciblé(s)	Tous les habitants et toutes les associations de la CPA			
Nombre de participants / exposants	400 associations,			
Nombre de spectateurs / visiteurs	25.000 visiteurs			
Durée de l'action	1 journée			
Entrées payantes	oui □ non X (montant de l'entrée :)			
Inscriptions payantes	oui  non □ (montant de l'inscription 45.eur.os €)			

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1 238	Ressources propres	25 588
Achats	1 238	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	18 221	Subventions demandées :	
Locations	5 703	Etat (à détailler)	
Entretien	774	Région (s)	
Assurances	774	Département (s) Bouches du Rhone	3 000
Autres Services extérieurs	10 970	Commune (s) Aix en Provence	10 410
Honoraires	1 393	Communauté du Pays d'Aix Communication	29 000
Publicité	2 077	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2 631		***************************************
Charges de personnel	40 472	Fonds Européens	
Salaires bruts	27 521	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	12 951	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	8 234	Transferts de charges	4 256
TOTAL CHARGES :	72 254		72 254

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	5 633
Mise à disposition (biens & prestations)	22 809	Prestations en nature	22 809
Personnel bénévole	5 633	Dons en nature	
Total des contributions volontaires 28 442		Total des contributions volontaires	28 442

Obligatoire :		
La subvention demandée à la CPA de 2	29,000€ représente	3.9 % du total des produits
hors contributions volentaires. (Montant o	demandé / Total des produits ) × 10	

Fafix en Provence	Cachet de l'Association :
Le .06/.11/2014	Contàc
Le Président, Alain	- Commenter of the Comm
Alain-C	CORTES

Président

6

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

# Observations statistiques - Prospectives et innovations - 2015

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Annuel 2015				
Lieu(x) de réalisation	Toute la Communauté du Pays d'Aix				
Contenus et objectifs de l'action	Mise en place d'observations statistiques normalisées CNRS des				
Public(s) ciblé(s)	associations de la CPA. Veille et renseignement des activités				
Nombre de participants / exposants	des grands acteurs associatifs et sociaux, locaux et nationaux				
Nombre de spectateurs / visiteurs	(Fondations, entreprises, CESE) destinés à l'innovation locale				
Durée de l'action	Annuel 2015				
Entrées payantes	oui □ non X (montant de l'entrée :€)				
Inscriptions payantes	oui □ non 🗶 (montant de l'inscription : €)				

# BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES. Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	2 250	Ressources propres	8 552
Achats	625	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 250	Cotisations	
Services extérieurs	10 274	Subventions demandées :	
Locations	2 285	Etat (à détailler)	
Entretien	625	Région (s) PACA	4 000
Assurances	625	Département (s) Bouches du Rhône	2 500
Autres Services extérieurs	6 437	Commune (s) Alx en Provence	15 310
Honoraires	1 225	Communauté du Pays d'Aix Communication	20 000
Publicité	312	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2 125		
Charges de personnel	32 688	Fonds Européens	
Salaires bruts	22 228	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	10 460	Autres recettes attendues (à détailler)	2 42
Autres frais généraux	8 587	Transferts de charges	3 437
TOTAL CHARGES :	53 799	TOTAL PRODUITS :	53 799

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	3 990
Mise à disposition (biens & prestations)	15 820	Prestations en nature	15 820
Personnel bênévole	3 990	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	19 810	Total des contributions volontaires	19 810

Obligatoire:					
La subvention demandée à	ı la CPA de20.000	.€ représente	37. %	du total de	s produits
hors contributions volontai					
Construction and the second residence of the second	and the second s	مودون بالمدود المراجعة المتحدث المستخدم المستخدم المناطقة المستديد والمراجعة الدواري والرابي والمراج والمراج	and the second and the second		

Fait à Aix en Proyence	Cachet de l'Association :	
Le .06/11//2014		
Le Président, Alain C	Cortès	

Président

9

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

# Formations, Informations et Conseils aux Associations et aux bénévoles

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Annuel 2015		
Lieu(x) de réalisation	Toute la Communauté du Pays d'Aix		
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement des associations du Pays d'Aix en conseil		
Public(s) ciblé(s)	juridique, comptable, social, technique, afin de leur permettie		
Nombre de participants / exposants	de fonctionner en sécurité et ainsi rendre leurs actions auprès		
Nombre de spectateurs / visiteurs	des habitants sûres et régulières, en particulier dans l'emplo		
Durée de l'action	Annuel 2015		
Entrées payantes	oui □ non 🗶 (montant de l'entrée :		
Inscriptions payantes	oui □ non 🗶 (montant de l'inscription : €)		

# BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	4 011	Ressources propres	15 245
Achats	2 202	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 808	Cotisations	
Services extérieurs	39 416	Subventions demandées :	
Locations	4 612	Etat (à détailler)	
Entretien	1 114	Région (s) PACA	10 000
Assurances	1 114	Département (s) Bouches du Rhone	7 456
Autres Services extérieurs	19 094	Commune (s) Alx en Provence	38 810
Honoraires	2 117	Communauté du Pays d'Ale Communication	52 000
Publicité	290	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3 788	***************************************	
Charges de personnel	58 272	Fonds Européens	
Salaires bruts	39 625	Emplois Aidės (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	18 647	Autres recettes attendues (à détailler)	6 128
Autres frais généraux	8 846	Transferts de charges	V .A. G., U

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	7 982
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	32 444
Personnel bénévole	7 982	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	40 426	Total des contributions volontaires	40 426

129 639

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de .52.000. € représente ..........40.... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

**TOTAL CHARGES:** 

Le Président, Alain Conten CORTES
Président

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS
Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix
Le Ligoures - pl. Romée de Villeneuve
13-090-Aix en Provence
04-42-17-97-09
www.paysdaixassociations.org

TOTAL PRODUITS:

129 639

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service. Communication des Associations 2015

Date de mise en œuvre prévue	Annuel 2015		
Lieu(x) de réalisation	Toute la Communauté du Pays d'Aix		
Contenus et objectifs de l'action	Service de communication des associations du Pays d'Aix		
Public(s) cíblé(s)	Toutes les associations de la CPA, afin de leur permettre		
Nombre de participants / exposants	d'entrer en contact avec les habitants, et que ceux-cl,		
Nombre de spectateurs / visiteurs	bénéficient de leurs services ou s'y engagent en bénévole		
Durée de l'action	Annuel 2015		
Entrées payantes	oui □ non 🗶 (montant de l'entrée :)		
Inscriptions payantes	oui 🗆 non 🔏 (montant de l'inscription :		

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES No pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	4 023	Ressources propres	20 417
Achats	2 235	Vente	And the last of th
Prestations de services	y gregoria de la comunicación de l	Autres produits	
Matières et fournitures	1 788	Cotisations	***************************************
Services extérieurs	18 871	Subventions demandées :	
Locations	5 126	Etat (à détailler)	
Entretien	1 117	Région (s) PACA	2 000
Assurances	1 117	Département (s) Bouches du Rhone	7 470
Autres Services extérieurs	29 410	Commune (s) Aix-en-Provence	24 910
Honoraires	2 123	Communauté du Pays d'Ala Communication	59 000
Publicité	1 683	Owner to an annious (à détailler)	
Déplacements, missions	3 799	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Charges de personnel	58 446	Fonds Européens	
Salaires bruts	39 743	Emplois Aidés (ex CNASEA)	6 146
Autres charges de personnel	18 703	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	4 067	-	
TOTAL CHARGES :	114 81	TOTAL PRODUITS :	114 817

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	***************************************	Bénévolat	8 135
Mise à disposition (biens & prestations)	32 939	Prestations en nature	32 939
Personnel bénévole	8 135	Dons en nature <b>Total des contributions volontaires</b>	41 074

Obligatoire: La subvention demandée à la CPA de .59.000..€ représente ................5.1. % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demande / Total des produits) x 100

Fait à. Aix en Provence Cachet de l'Association: Le ...06/...11./....2014 Le Président, Alain Cortès

lain CORTES / Président

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS Maison de la Vie Associative du Pays d'Ais Le Ligoures - pl. Romée de Villeneuve 13 090 Aix en Provence 04 42 17 97 00 - 04 42 17 97 09 www.pavsdaixassociations.org

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subventions à l'association "Pays d'Aix Associations"

#### Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

#### Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

#### Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

#### Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

#### Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

2 0 JUIL. 2015